

Un réseau d'acteurs
pour le **développement durable**



Comité 21



Rapport d'activités
2008

SOMMAIRE

Introduction

I.	LE RESEAU DES ADHERENTS	4
II.	PROGRAMMES.....	7
	Promouvoir une économie et un tourisme responsables.....	7
	Ancrer le développement durable dans les territoires	12
	Accompagner l'éducation au développement durable.....	19
III.	EDITION ET COMMUNICATION	24
IV.	COMPTES.....	29

Introduction

Une nouvelle stratégie pour le Comité 21

L'année 2008 a représenté une année de transition pour le Comité 21 après le décès de sa directrice générale, Anne-Marie Sacquet, qui a marqué profondément les adhérents du Comité 21 et, plus largement, la communauté des acteurs du développement durable.

Par ailleurs, la poursuite du Grenelle, associant autour des représentants de l'Etat, des collègues d'acteurs issus des milieux associatifs, des collectivités locales, des employeurs et des salariés, a pu rendre moins visibles les actions du Comité 21, qui avait pourtant rodé la méthode Grenelle depuis sa création en 1995 - mais ce qui ne l'a pas empêché de contribuer pleinement à la dynamique du Grenelle en participant à trois comités opérationnels (« éducation » ; « sensibiliser, informer et former le public » ; « collectivités exemplaires »).

Face à cette nouvelle conjoncture, l'équipe du Comité 21 et son président ont travaillé à la définition d'une nouvelle stratégie et à une nouvelle orientation de ses missions, qui ont été présentées au Conseil d'administration le 7 octobre 2008.

Ainsi, le Comité 21 a pour mission d'**anticiper** les enjeux du développement durable, d'**accompagner** les changements à entreprendre, de les faire **partager** au sein de son réseau et de les porter à la connaissance de tous.

Le Comité 21 agit pour ses adhérents en tant que :

- **créateur de lien** : en animant une plateforme d'échanges au service du développement durable, alimentée par l'expertise et la diversité de ses adhérents (mise en réseau, rendez-vous thématiques réguliers) ;
- **facilitateur du changement** : en offrant des outils pratiques et des services pour aider ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable (guides méthodologiques, bases de données de bonnes pratiques, diffusion et valorisation d'informations via notre lettre d'information *Infos 21* et notre site internet) ;
- **initiateur d'idées** : en s'efforçant d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable (notes stratégiques, participation aux réflexions institutionnelles comme le Grenelle ou le Comité national des Agenda 21, mise à disposition des travaux du Comité de prospective du Comité 21, créé début 2009 et présidé par Bettina Laville).

A la demande de nombreux adhérents, le format des échanges au sein du réseau a également évolué : les groupes de travail s'organisent autour des interventions des adhérents mais également d'experts extérieurs ; un voyage d'études a été organisé à Barcelone ; de nouvelles bases de données permettent de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière d'éducation et de mobilisation des équipes.

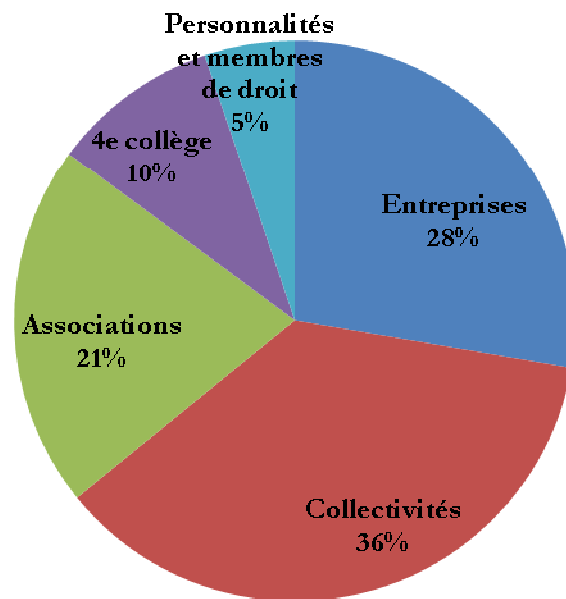
L'année 2008 fut également consacrée à l'élaboration d'une nouvelle charte graphique qui reflètera le nouveau départ du Comité 21.

Les adhérents nous ont fait confiance et nous avons eu le plaisir d'en accueillir de nouveaux (40). C'est cette confiance individuelle et collective des adhérents envers l'équipe du Comité 21 qui nous pousse à être exigeants envers nous-mêmes afin de vous proposer des sources de partenariat, des thèmes d'études, des outils pratiques, vous permettant de gagner du temps et de rester compétitifs.

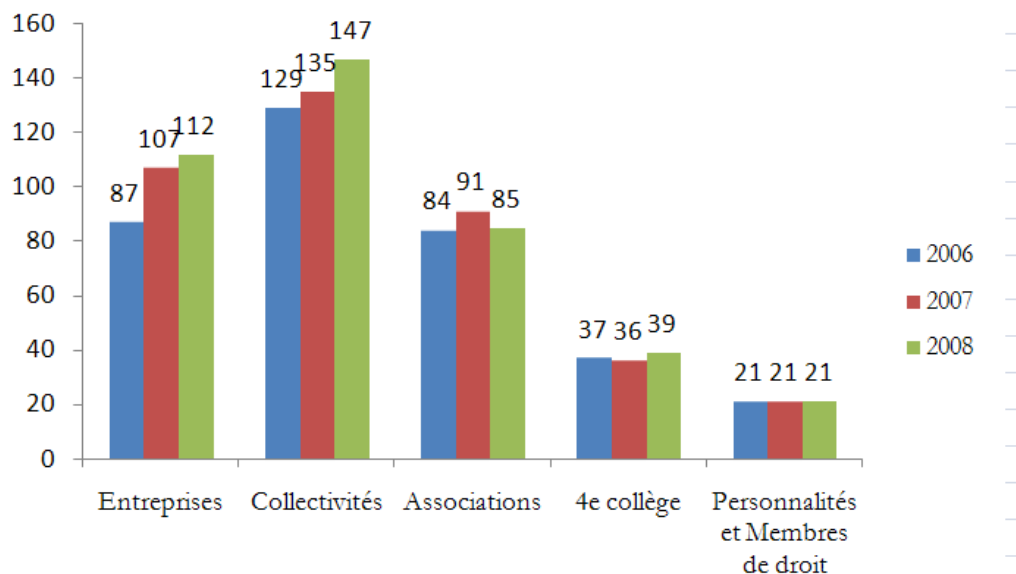
Dorothee BriauMont, directrice générale

I. LE RESEAU DES ADHERENTS

- De 394 afin 2007, le nombre d'adhérents est passé à 404 (y compris les 18 personnalités qualifiées et les 3 membres de droit), enregistrant une progression de 3% ;
- Le collège « Associations » diminue de 6 adhérents.
- Les trois autres collèges progressent.
- Le collège « Entreprises » (112) a enregistré 14 adhésions et 9 démissions.
- Le collège « Collectivités » (147) a enregistré 17 adhésions et 5 démissions.
- Le 4^e collège (39) a enregistré 4 adhésions et 1 démission.



Répartition des 404 adhérents



Evolution en nombre des adhérents

NOUVEAUX ADHERENTS : 40

Collège Entreprises : 14

- Association pour un tourisme responsable (ATR)
- Eco.Collectoor
- Ecofolio
- Edifret
- Eiffage
- Equinéo
- GDF SUEZ
- Inddigo
- Logica
- Jumpfrance
- Nestlé waters France
- Nutri Pack
- Simethis
- Suez Environnement

Collège Collectivités : 17

- Conseil général du Calvados
- Conseil général de la Haute-Corse
- Conseil régional de Franche-Comté
- Ville d'Achères
- Ville de Blanc-Mesnil
- Ville de Bordeaux
- Ville de Bouc-Bel-Air
- Ville de Guingamp
- Ville de Loc-Maria-Plouzané
- Ville de Marcoussis
- Ville de Saint-Jean de Monts
- Ville de Sceaux
- Ville de Vincennes
- Associations des communautés urbaines de France (ACUF)
- Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM)
- Lombric SMITOM du Centre Ouest Seine et Marnais (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées)
- SEM Mont-Dore environnement

Collège Associations : 5

- Ecomed 21
- Maison d'accueil multiservice intergénérationnelle (Mami)
- Planète urgence
- Ligue de la protection des oiseaux (LPO)
- Union nationale des associations de tourisme (UNAT)

4ème Collège : 4

- Ecole supérieure de commerce ESCEM Tours-Poitiers
- Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion – Campus d'Albi
- Sciencescom
- Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)

ADHERENTS SORTANTS : 26

Collège Entreprises : 9

- SGS Multilab
- Eko-Consulting
- Ethik Investment
- Gaz de France
- Jeulin
- Switcher SA
- Strass
- SUEZ
- Urban Cycle

Collège Collectivités : 5

- Gouvernement de la Polynésie Française
- Conseil général de la Vienne
- Communauté de communes du Sud Arrageois
- Ville de Loos-en-Gohelle
- Communauté d'agglomération de Reims

Collège Associations : 11

- Agir pour l'environnement
- Association française des ingénieurs du génie rural et des eaux et forêts (AIGREF)
- Association languedocienne de développement et d'amélioration globale des entreprises et des organisations (ALDAGEO)
- Béarn initiative environnement (B.I.E)
- Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (CRISLA)
- Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (FARRE)
- Human Village
- Réseau Idéa
- SOS Drogue International
- SOS Habitat et Soins
- SOS Insertion et Alternatives

4^e Collège : 1

- Esdes-Université Catholique de Lyon

II. PROGRAMMES

PROMOUVOIR UNE ECONOMIE ET UN TOURISME RESPONSABLES

● LA CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES : UN ENJEU STRATEGIQUE

D'origine britannique, la concertation d'une entreprise avec ses parties prenantes se répand peu à peu en France, en raison sans doute de son importance stratégique et des bénéfices retirés.

Face aux enjeux complexes que rencontrent les entreprises dans le cadre de leur activité (biodiversité, climat, santé, diversité, risques sanitaires, investissement etc.), celles-ci doivent pouvoir les anticiper et y faire face. L'échange avec des représentants de la société civile, au fait des métiers de l'entreprise et de leurs impacts, leur permet de **mieux exercer leur responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)**.

La concertation organise la participation des parties prenantes à l'élaboration des décisions et à la **co-construction d'une stratégie de développement durable**. Cette démarche volontaire représente un engagement courageux et une opportunité. Elle est menée en temps de paix ; ce n'est ni un tribunal ni un règlement de comptes. Par ailleurs, les débats sont confidentiels. Elle est souvent facteur d'innovation et d'accélération de projets. Ainsi les parties prenantes, en portant un regard critique et en suggérant à l'entreprise de développer par exemple de nouvelles compétences ou d'intégrer telle préoccupation, l'aident à dégager les priorités voire à redonner du souffle à leur stratégie RSE. La conduite d'une concertation est également le signe d'une saine gouvernance d'entreprise et un **indicateur regardé de près par les agences de notation extra-financières**.

Cet exercice, en mobilisant les dirigeants de l'entreprise au plus haut niveau, grâce à la présence du PDG et de son comité exécutif, permet un décloisonnement de l'analyse et une meilleure perception en direct des attentes des parties prenantes. La concertation peut être aussi source de **partenariats bilatéraux**.

En ce qui concerne les parties prenantes, la présence des directeurs stratégiques permet une meilleure compréhension des métiers de l'entreprise voire des difficultés qu'elle rencontre. Elles ont également l'occasion de s'adresser à des interlocuteurs qu'elles ne côtoient pas habituellement, en dehors du directeur du développement durable.

D'aucuns peuvent s'interroger sur la véracité de l'engagement de l'entreprise et dénoncent le risque d'exploitation de la démarche en termes d'image mais les parties prenantes qui participent à l'exercice n'y voient pas ce risque, de la même façon qu'un partenariat ne signifie pas validation systématique des actions de l'entreprise.

Depuis 2004, le Comité 21 conçoit et anime des démarches de concertation avec des panels de parties prenantes issues notamment de son réseau (chercheurs, syndicats, institutions, collectivités territoriales, ONG...). Il accompagne, à leur demande, des entreprises adhérentes (AREVA, Coca-Cola, Eiffage, Gaz de France, SUEZ Environnement...), sur la base de règles déontologiques et opérationnelles.

Les entreprises qui avaient d'ores et déjà travaillé avec le Comité 21 lui ont renouvelé leur confiance en 2008. Le Comité 21 a ainsi animé une troisième session de concertation pour le groupe AREVA et l'animation d'un processus de concertation sur la politique achat du groupe. Le Comité 21 a également mené deux sessions de concertation pour Coca-Cola et Eiffage.

Plus globalement, **les entreprises adhérentes se montrent de plus en plus intéressées par ces démarches de concertation conduites par le Comité 21.** Le Comité 21 s'est construit une véritable légitimité sur le sujet en France et est cité en exemple à de nombreuses reprises pour le sérieux des processus qu'il a conduits.

Le Comité 21 a également participé à des panels en qualité de partie prenante : UDA, LEEM, Isover, MAIF, Carrefour.

● LE MARKETING RESPONSABLE : PASSER DE LA NICHE AU MARCHÉ

Le Comité 21 a mis en place en 2006 un groupe de travail « marketing durable », avec pour objectif la conception partagée de recommandations stratégiques et méthodologiques, pour la conduite d'une politique de marketing responsable dans l'entreprise. Des groupes de travail sectoriels ont été organisés en 2007 réunissant entreprises et experts, pour identifier les principaux retours d'expérience dans chacun des cinq domaines suivants : alimentaire et hygiène/santé/beauté, industrie (bâtiment, chimie, textile...), transports, banque/finance/assurance, tourisme/loisirs.

Afin de compléter cette première approche, une dizaine d'entretiens qualitatifs en face à face (questionnaire semi-ouvert) ont été menés en 2008, avec des responsables marketing (Coca-Cola, Total, Point P, Système U, ADP, Saint Gobain Isover, CMA-CGM, L'Atelier des Chefs).

Par ailleurs, une conférence sur le thème du « Combien de temps pourrez-vous durer sans marketing durable ? » a été organisée en mai 2008, avec une soixantaine de responsables marketing, en partenariat avec PricewaterhouseCoopers, LH2, l'ESCP-EAP, Les Echos Conférences, Eco-emballages, Vraiment durable et l'Adetem.

Si de nombreuses initiatives voient le jour dans le domaine du marketing et de la communication responsables / durables, les acteurs de terrain manquent encore de repères pour concevoir et déployer les stratégies de marketing durable, comme en témoigne leur vif intérêt pour les travaux du Comité 21.

A la demande de nombreux adhérents intéressés par le sujet, de nouvelles rencontres sont organisées dès 2008, « Les rendez-vous du marketing_durable », avec cette fois-ci une **approche métier** :

- Rendez-vous n°1 : compréhension des consommateurs et stratégie de marque
 - Du consommateur au consom'acteur : Leslie Pascaud, Added value, Programme Brandind for good
 - Stratégie de marque et développement durable : Manuella Perche, Publicis conseil, directrice Conseil
 - Passer de la niche au marché, Florence Coulamy, Unilever, responsable développement durable

Et à partir de 2009 :

- Rendez-vous n°2 : développement de nouveaux produits et éco-conception,
- Rendez-vous n°3 : information et étiquetage environnemental
- Rendez-vous n°4 : stratégie publicitaire et promotionnelle,
- Rendez-vous n°5 : management du marketing durable.

Ces rendez-vous sont ouverts aux adhérents du Comité 21, mais également à des responsables marketing n'appartenant pas au réseau (notamment le groupement Marketing des anciens élèves de l'ESCP, l'Adetem,...). Ils sont organisés en partenariat avec l'ESCP-EAP et rencontrent un **large succès**, tant sur le plan de la **mobilisation croissante des directions marketing** que de l'intérêt qu'elles manifestent (plus de 100 inscrits au dernier groupe de travail, en mars 2009). Ce projet est soutenu par l'Ademe.

DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE



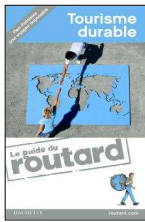
Le Comité 21 mène depuis de nombreuses années des travaux sur la thématique du tourisme durable. En particulier, il a animé de 2005 à 2008 un groupe de travail d'une cinquantaine d'adhérents réunissant, au sein de la filière touristique, acheteurs de tourisme (entreprises, collectivités), territoires d'accueil, institutions nationales et internationales, associations d'environnement, de droits humains et de consommateurs. Les différents acteurs ont travaillé sur une définition commune de la notion de « tourisme durable ». Les travaux de ce groupe ont permis l'élaboration d'un guide *Agir ensemble pour un tourisme durable*. Destiné aux acteurs publics et privés, ayant un lien direct ou indirect avec le secteur touristique, cet ouvrage est un outil pratique pour informer, encourager et passer à l'action. Il est téléchargeable gratuitement sur le site www.comite21.org.

Le groupe de travail du Comité 21 a alimenté également les propositions du groupe international sur le tourisme durable, piloté par le gouvernement français sous l'égide du PNUE, dans le cadre du Processus de Marrakech (*Task force internationale*).

Pour sensibiliser les consommateurs, le Comité 21 s'est engagé dans deux partenariats majeurs :



- le premier consiste, depuis 2007, dans l'accompagnement technique de Voyages-sncf.com à l'occasion des Trophées du tourisme responsable (remontée de bonnes pratiques, réalisation de la grille d'évaluation des projets et participation au comité de sélection ainsi qu'au jury de sélection).



- le second est avec la maison d'édition Hachette et le Guide du Routard pour la publication du premier Guide du routard du tourisme responsable. Le Comité 21, en partenariat avec l'Ademe, a fourni une partie du contenu pédagogique. Ce guide présente le Comité 21 et ses actions sur une double page.



Le Comité 21 s'est également intéressé aux enjeux de l'**Outre-Mer** en intervenant à la table-ronde sur le tourisme durable des **premières assises du tourisme** présidées par le secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer. Ce fut l'occasion de rappeler notamment aux élus que l'Agenda 21 peut constituer un cadre leur permettant de structurer leur démarche. Le Comité 21 est intervenu également dans le cadre du **congrès annuel de l'ACCDOM**, association qui réunit l'ensemble des collectivités ultramarines, afin de sensibiliser les élus aux enjeux du tourisme durable.



Le Comité 21 a animé un atelier du **FEDERE 2008** sur le thème « *produire et consommer responsable : le cas de la filière touristique* ». Sont intervenus Luc-Balleroy, directeur général de l'institut de sondage LH2, Arab Hoballah, responsable S&P au Programme des Nations Unies pour l'environnement, Agnès Weil, directrice développement durable du Club Méditerranée.



A la veille du lancement de l'Union pour la Méditerranée (le 13 juillet 2008 à Paris), le Comité 21 a préconisé la création d'un **Agenda 21 méditerranéen pour le tourisme durable**. Le Comité 21 a proposé de faire du tourisme durable un axe bâtisseur de l'Union pour la Méditerranéenne en invitant les acteurs privés et publics de la filière à travailler ensemble pour sa concrétisation. Cette note méthodologique a pour ambition de faire le point sur les enjeux du tourisme dans cette région du monde et de proposer la mise en place d'un Agenda 21 méditerranéen pour le tourisme durable. Elle a été transmise au service de l'Elysée en charge de ce dossier.

Répondant à la sollicitation de l'un de ses adhérents, l'association **ATR** (Agir pour un tourisme responsable), le Comité 21 s'est engagé dans une démarche visant à accompagner la profession des Tour-opérateurs dans le **développement d'un référentiel sectoriel « tourisme responsable »**. Ces travaux ont commencé en septembre 2008 et se poursuivent en

2009. Ils réunissent les principaux Tour-opérateurs du marché français (Club Med, Nouvelles Frontières, Vacances Transat, etc.) autour d'ATR et du CETO (Centre d'étude des Tours Opérateurs), l'association des professionnels du secteur.

● SUIVI RSE ET ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS

L'une des missions de pôle Entreprise du Comité 21 consiste à accompagner ses adhérents dans leurs démarches de développement durable, au quotidien : réponses à des demandes d'informations, rendez-vous, interventions, analyses, mise en réseau avec des adhérents du Comité 21 etc.

En particulier, le Comité 21 publie chaque année, en septembre, un **Infos 21 « spécial rapports développement durable »**. S'appuyant sur les rapports développement durable parus en début d'année, ce document d'une dizaine de pages a pour objectif de mettre en valeur les progrès réalisés par les entreprises adhérentes d'une année sur l'autre. Composé de textes brefs et synthétiques, il analyse la démarche développement durable de l'entreprise sous ses aspects tant sociaux qu'environnementaux. Cet exercice nous permet de suivre au plus près les démarches de nos adhérents, tout en affinant notre réflexion sur le concept de RSE en général et sur la façon dont elle est interprétée selon les secteurs d'activité.

- **Suivi de l'engagement n°3 : « Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions » en partenariat avec ENDA**

Les cinq engagements pris en 2005 par le Comité 21 et ses adhérents, à l'occasion des 10 ans de l'association et placés sous l'emblème des Objectifs du Millénaire, font l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Le but de cette démarche est de construire un suivi précis avec des partenaires privilégiés, comme l'ONG ENDA (Environnement et Développement du Tiers-Monde), afin de créer une émulation entre adhérents. ENDA s'est donc chargée de suivre l'engagement 3 : « Respecter la diversité culturelle et lutter contre les discriminations et les exclusions » en réalisant en 2006, 2007 et en 2008 une enquête auprès des membres du Comité 21, avec le soutien financier de l'ACSE (l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et de la Ville de Paris, dans le cadre de son projet Diversité Plus. En novembre 2008, une restitution a eu lieu à laquelle a participé le Comité 21.

- **Fiches-innovations**

S'appuyant sur la diversité de son réseau, composé de plus de 110 entreprises, le Comité 21 s'est engagé en 2007 dans un travail de valorisation des bonnes pratiques de ses adhérents, sous l'angle de l'innovation : en quoi ces bonnes pratiques proposent-elles une approche nouvelle du développement durable, tant dans leurs aspects managériaux (mobilisation des équipes, etc.), stratégiques (évolution du positionnement, etc.), qu'opérationnels (développement d'une offre d'éco-produits/services, etc.) ? En toile de fond, l'objectif consiste à faire la démonstration de la **rentabilité qui peut découler de la dynamique de développement durable**. Au total, une quinzaine de fiches détaillées ont été produites et d'autres sont en cours de réalisation. Fin 2008, un travail spécifique de valorisation des bonnes pratiques en matière de mobilisation des équipes est venu compléter cette première approche. Ainsi une quarantaine de fiches ont été mises en ligne dans une base de données située dans l'espace adhérent du site du Comité 21.

Ces fiches ont bénéficié du soutien de l'Ademe.

ANCRRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TERRITOIRES

● AGIR ENSEMBLE POUR DES TERRITOIRES DURABLES

En 2008, après les élections municipales et dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le Comité 21 a publié un guide méthodologique pour aider toutes les collectivités à s'engager dans une démarche de développement durable, l'Agenda 21. A cette occasion, il a organisé, le 18 juin 2008, une conférence de presse en présence d'élus convaincus.



Seize ans après le Sommet de la Terre de Rio (1992), la plupart des régions, des départements et des communes françaises sont en effet engagés dans le développement durable. Partout en France, les initiatives se multiplient pour construire une société plus efficace, plus humaine et plus durable. Mais comment passer de l'initiative isolée au projet de territoire ? Quels sont les facteurs de réussite ? Quels sont les outils à la disposition des acteurs locaux ? Comment se répartissent les responsabilités dans les changements à entreprendre ? Quelles sont les actions à mutualiser ? Entreprises, collectivités territoriales, quelles synergies pour l'action ?

Sur la base d'exemples innovants, cet ouvrage propose des réponses concrètes à la fois méthodologiques et stratégiques qui se veulent **au plus proche des attentes des acteurs du territoire**.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'Ademe, de La Poste, de Dexia, de l'AMF, de l'ADF et de l'AMGVF.

● LE GRENELLE DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES



Suite aux tables rondes tenues du 24 au 26 octobre 2007, de nombreuses orientations ont été validées. Le Ministre d'Etat (MEEDDAT) et les Secrétaires d'Etat ont alors ouvert des « chantiers », comités opérationnels, pour élaborer les propositions opérationnelles et mettre en œuvre ces décisions. Le Comité 21 a été mobilisé pour plusieurs d'entre eux, notamment celui des « Collectivités exemplaires », où il a été question d'articulation des politiques réglementaires au regard du développement durable. Le Comité 21 a plaidé pour une plus grande cohérence des politiques territoriales et pour la prise en compte de l'Agenda 21 comme cadre structurant une démarche territoriale de développement durable. Le compte-rendu de ces travaux est en ligne sur le site Intranet du Comité 21, réservé à nos adhérents.

● L'AGENDA 21, UNE NOUVELLE CULTURE TERRITORIALE

- **Deux journées d'échanges**

En 2008, le Comité 21 a organisé deux journées d'échanges sur les Agenda 21. Elles ont porté d'une part sur la **convergence des objectifs entre les différents acteurs du territoire** (équipes internes, citoyens, jeunes, acteurs économiques) et, d'autre part, sur la **démarche d'Agenda 21** (formation des élus et des équipes, pilotage de l'Agenda 21, organisation de la concertation, définition d'un plan d'actions et mesure des résultats). Sont intervenues pour présenter leurs expériences innovantes : Au total, près d'une centaine de collectivités se sont mobilisées.

- **Accompagnement de collectivités**

En 2008, le Comité 21 est intervenu à plusieurs reprises auprès des collectivités :

- formation-sensibilisation des élus et des services sur les enjeux, l'ingénierie et la concrétisation du développement durable sur le territoire ;
- assistance pour la rédaction de cahiers des charges ;
- identification des axes stratégiques à investir ;
- analyse des stratégies territoriales (SRADT, PLU, SCOT, projets d'agglomération...) au regard des enjeux du développement durable ;
- production de recommandations sur le pilotage et la mise en œuvre des Agenda 21 ;
- animation de séances de concertation locale ;
- aide à l'organisation de rencontres sur le développement durable ;
- mise en réseau des collectivités avec les autres adhérents (collectivités, associations, établissements publics) ;
- diffusion d'outils sur l'élaboration et la mise en œuvre des démarches territoriales de développement durable (grilles d'analyse, questionnaires, référentiel d'évaluation, ...).

Au total, **une soixantaine de collectivités ont été accompagnées** sur l'année 2008, parmi lesquelles, les régions Centre et Pays-de-la Loire, les départements Indre et Loire et Val d'Oise, la communauté d'agglomération de Nîmes ou encore les villes d'Achères, de Bouc Bel air, de Guingamp, du Blanc-Mesnil, de Loc-Maria Plouzané, de Marcoussis, de Poissy, de Roscoff, ou de Vincennes.

- Un site portail

521 Agenda 21 recensés en 2008, 30 000 connections par mois, le site portail s'affirme de plus en plus comme un **outil incontournable pour les collectivités** !

C'est grâce à ce recensement des Agenda 21 délibérés que le Comité 21 a pu annoncer fin 2008 le dépassement des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui en prévoyait 500.

L'animation du site portail est soutenue par l'Ademe.

● DU QUARTIER A LA VILLE DURABLE

Aujourd'hui, près de 75% de la population européenne vit en milieu urbain*. Cette polarisation dans et autour des villes est liée à la concentration des activités et des équipements dans un lieu donné : réseaux de transports, universités, entreprises, centres de congrès, zones commerciales, services publics ... Et cette concentration appelle la concentration ! En d'autres termes, plus il y a d'activités, plus d'autres activités et populations auront tendance à s'y agréger.

Mais cette hégémonie de l'urbain n'est pas sans conséquences. On peut citer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dues au transport et au bâtiment, l'étalement urbain et son lot quotidien d'embouteillages et de stress, le développement de maladies respiratoires, l'augmentation croissante des déchets, les exclusions sociales et spatiales liées au mitage, l'artificialisation des sols ou encore le désenchantement civique.

Pour réduire ces impacts négatifs, les experts sont unanimes : il faut **repenser la ville dans son ensemble** sans se focaliser sur une seule activité. Cette exigence ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une **valeur ajoutée pour le territoire**. Elle suppose bien évidemment de fixer aux politiques urbaines des objectifs qualitatifs et quantitatifs – déjà tracés par les engagements d'Aalborg -, d'inscrire les démarches dans une logique de long terme et de valider régulièrement l'efficacité des mesures réalisées.

Les éco-quartiers ou quartiers durables construits depuis la fin des années 1990 tentent d'apporter des réponses à quelques uns de ces enjeux, mais ne constituent que des initiatives partielles et généralement isolées.

Comment passer aujourd'hui du quartier à la ville durable, alors même que le concept de ville durable reste à définir ? Pour y répondre, le Comité 21 a mis en place en 2008 un groupe de travail avec l'ensemble de ses adhérents.

Les travaux sur la ville durable s'articulent autour de trois grandes problématiques transversales :

- **La problématique des usages**, c'est-à-dire la façon dont la ville est utilisée, vécue et appropriée par l'ensemble des acteurs territoriaux (population, différentes échelles de collectivités, entreprises, associations, ...) : se déplacer, se loger, travailler, se divertir, se soigner, se former, consommer, ...
- **La problématique modale**, le mode de ville, c'est-à-dire l'organisation/planification des politiques urbaines dans leur diversité et leur synergie (transversalité) et leur intégration aux différents niveaux de responsabilité (individuel, managériale, territorial) : système d'information géographique, plan local d'urbanisme, plan de déplacements, ...
- **La problématique de l'évaluation**, à travers un référentiel d'indicateurs, pour mesurer l'efficacité des politiques urbaines au regard du développement durable.

L'ensemble des problématiques sera traité sous l'angle du partenariat public-privé (PPP). Nous verrons également comment les échelles régionales et départementales peuvent contribuer au développement urbain durable sur leur territoire.

Ces échanges se traduiront par la publication d'outils prenant en compte à la fois les évolutions réglementaires (grenelle, plan banlieues, ...) et les initiatives prises par les Etats, les collectivités et les entreprises dans le domaine du développement urbain durable. Une première série d'ouvrages sera publiée en janvier 2010. Des outils complémentaires à ces guides (PowerPoint, documents de sensibilisation, grille d'analyses des projets) seront téléchargeables sur le site www.comite21.org.

* Source : Insee, 2007

En 2008, les réunions ont porté sur la définition du cadre des travaux et sur l'usage « se déplacer en ville ». Des adhérents ont présenté leurs expériences innovantes :

- Lutter contre le changement climatique : Gilles Farge, chef de service de la mobilité durable, Communauté urbaine de Nantes ;
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles : Christian Caye, directeur développement durable, VINCI ;
- Lutter contre les exclusions et les discriminations : Florent Orsoni, chargé de développement, Tuttimobi ;
- Eduquer et former au développement durable : Sophie Castagné, directrice, GIE Objectif Transport public.

Ce projet est soutenu par l'Ademe.

UNE EVALUATION PARTAGEE

L'évaluation détermine les enjeux de société à prendre en charge et mesure la valeur ajoutée de la stratégie mise en œuvre, à la fois pour l'organisme (Etat, entreprise, collectivité) et pour la société dans son ensemble. Pour peu qu'elle soit partagée par les instances de décision, les structures opérationnelles et la société civile, elle constitue un véritable outil de cohérence entre les acteurs d'un territoire et de prospective vis-à-vis des enjeux et des exigences nationaux, européens et internationaux (protocole de Kyoto par exemple).

Au niveau national, les groupes de réflexion foisonnent de toute part. Le Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (MEEDDAT) prépare actuellement un référentiel d'évaluation, permettant d'évaluer une stratégie de développement durable à l'échelle d'une collectivité. Ces travaux sont articulés avec ceux de la DIACT (travail sur des indicateurs d'état du territoire, à une échelle infrarégionale), l'ADF (travail sur un référentiel à l'échelle départementale), l'ACUF (travail sur l'évaluation d'un projet de développement durable) et l'ARENE (étude sur les pratiques d'évaluation des collectivités en Ile-de-France).

Malgré cet intérêt, l'évaluation du développement durable bute sur de nombreuses difficultés et peine à se développer, en particulier en France. Les bons outils, quand ils existent, sont essentiellement conçus pour les techniciens, sans être accessibles au citoyen. Une nouvelle génération d'outils d'évaluation est donc à inventer, construits en réciprocité entre les citoyens et les décideurs, conçus en réponse à des besoins opérationnels.

C'est dans cet esprit que le Comité 21 a travaillé en 2008 un **référentiel partagé, sur un même territoire, commun à la fois aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux établissements publics et appropriable par la population**. Cet instrument permettra d'interroger chaque acteur sur sa réponse aux enjeux du développement durable. Assorti d'indicateurs-clés pédagogiques et en nombre limité, il sera un outil permanent de dialogue, d'émulation et d'innovation sur le territoire.

ENCOURAGER LES ACHATS RESPONSABLES

- **La commande publique régionale au service du développement durable**



Comment à travers leurs achats, les régions peuvent faire émerger des filières éco-responsables ? Après avoir balayé le cadre de référence de la commande publique durable (cadre réglementaire, outils à disposition des acheteurs), le document, publié en 2008 par le Comité 21, répertorie les expériences en régions et fait part d'initiatives intéressantes à l'international. La dernière partie propose des recommandations, illustrées de retours d'expérience, pour faire émerger et structurer des filières éco-responsables dans les régions. **La formation des acheteurs et des élus, le travail en réseau, l'accompagnement technique et financier auprès des entreprises de la région** constituent des recommandations incontournables.

Cette étude a bénéficié du soutien de l'Ademe.

- **"Dialogue avec le marché" pour des achats publics responsables**



Le Comité 21 a organisé une conférence européenne le 21 octobre 2008 en partenariat avec EPE (European partners for the environment) et avec le soutien de la Région Ile-de-France et de l'Ademe.

Alors que les marchés publics comptent chaque année pour 16% du PIB européen, les collectivités locales sont des moteurs pour impulser un cercle vertueux des achats responsables.

Le processus de commande publique durable compte plusieurs étapes : l'état des lieux du marché et de la réglementation, le recensement des outils existants et à développer, l'élaboration d'un programme d'action, la formation et enfin la mise en œuvre. A toutes ces étapes, le dialogue entre investisseurs (actionnaires et financiers), producteurs de normes (régulateurs et entreprises), acheteurs (acheteurs publics, privés et consommateurs) et évaluateurs (agences de notation, société civile) est nécessaire. En effet, la commande publique et privée en matière de fournitures vertes ne peut être satisfaite s'il n'existe pas, en face, les entreprises, les produits, les services, les technologies et les moyens financiers correspondants.

● DES RUBANS DANS L'AIR DU TEMPS

Comme chaque année, le Comité 21 a organisé en partenariat avec Dexia, l'Association des maires de France et l'Association des maires des grandes villes de France, les Rubans du développement durable. L'édition 2008 du concours a distingué 13 collectivités, qui se sont vu remettre leur Ruban le 27 novembre, lors du Congrès des Maires.



Cette année, les Rubans ont récompensé les collectivités locales qui conduisent des politiques globales, concrètes et de qualité. L'enjeu des Rubans est de dresser une **carte de France des bonnes pratiques**. De ce point de vue, la répartition géographique des candidats devient plus homogène. Un nombre croissant de petites communes et, à l'opposé, de structures départementales participent avec succès. En revanche, les Régions, absentes du concours depuis plusieurs années, ont des difficultés à dynamiser leurs projets. Autre nouveauté : les collectivités développent désormais des systèmes d'évaluation performants, partagés avec leurs partenaires. Depuis cette année, **les Rubans du développement durable s'affichent à l'entrée des territoires des lauréats par un panneau signalétique**. Les lauréats se voient attribuer le Ruban pour une durée de deux ans.

Le Comité 21 se charge de l'instruction des dossiers. Il réalise une fiche par candidat et anime le Comité de sélection et le jury.

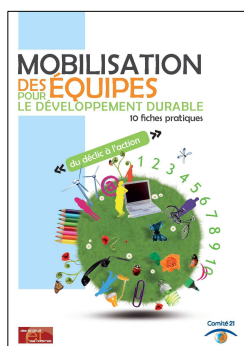
ACCOMPAGNER L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

MOBILISATION DES EQUIPES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Alors que la place accordée à la mobilisation des équipes pour le développement durable est aujourd'hui reconnue comme un critère de performance pour les entreprises et les collectivités locales, les acteurs qui souhaitent mobiliser les salariés autour de cet enjeu se trouvent souvent démunis, face à l'ampleur de la tâche à accomplir.

C'est pour les y aider que le Comité 21, en partenariat avec le cabinet Des enjeux et des hommes, a réalisé un guide méthodologique et une base de données de bonnes pratiques.

- Réalisation d'un **guide méthodologique** en partenariat avec Des Enjeux et des Hommes.



Ce guide est composé de 10 fiches pratiques, comportant des définitions et informations essentielles (apports théoriques, schémas, clés de réussite...), des témoignages d'experts (responsables développement durable, RH, prestataires...), ainsi que 130 illustrations concrètes de projets de mobilisation réussis en entreprises et en collectivités (études de cas, témoignages, exemples...). Il est téléchargeable gratuitement sur www.comite21.org.

Ce guide a été réalisé en partenariat avec l'Ademe et a bénéficié du soutien de Bouygues Construction.

- Création d'une **base de données** recensant les bonnes pratiques des adhérents et les offres des prestataires ;

En complément, une base de données a été développée dans l'espace adhérent du site du Comité 21, proposant des fiches « bonnes pratiques » et des fiches « offres de produits et prestations » testées et approuvées par ses adhérents. Grâce à ce moteur de recherche, ces derniers trouveront des idées et des références, classées selon différents critères, pour optimiser leur projet de mobilisation des équipes.

The screenshot shows the 'Espace collaboratif' website interface. On the left is a navigation menu with categories like 'GROUPE DE TRAVAIL', 'ARCHIVES', and 'RAPPORTS D'ACTIVITÉS'. The main content area displays a search result for 'Bonne Pratique / Mobilisation des équipes' by DEXIA, dated 16/10/2008. The result details include the organization name (DEXIA), type of donor (Grande entreprise > 500 employés), and sector (Banque). The project description mentions an internal innovation competition.

Awards de l'innovation	
ORGANISME	16/10/2008
Nom de l'organisme	DEXIA
Type de donneur d'ordre	Grande entreprise (> 500 employés)
Secteur d'activité	Banque
PROJET	
Intitulé du projet	Awards de l'innovation
Objectifs	Développer la culture « Innovation » dans l'ensemble du groupe et mettre en valeur le lien entre innovation et développement durable.
Description du projet	Organisation d'un concours interne sur l'innovation, comprenant 6 catégories, dont une sur le développement durable (les innovations qui renforcent le positionnement de DEXIA en matière de dd), autour de la thématique de la

● ACTIONS POUR LES ADHERENTS

▶ POUR LES ASSOCIATIONS

- **Réalisation d'un répertoire des associations d'éducation au développement durable accompagnatrices ou formatrices aux Agenda 21 scolaires**

Près de 500 établissements scolaires, de l'école au campus, sont déjà engagés dans des démarches de développement durable (Agenda 21 scolaires ou E3D). Pour soutenir leur mise en œuvre (incitée par les circulaires de l'Education nationale de juillet 2004 et mars 2007), le Comité 21 a mis en ligne en février 2008 une base de données-ressources identifiant par région les accompagnateurs et les formateurs de démarches Agenda 21 scolaires (www.comite21.org - rubrique EDD-Agenda 21 scolaires). Consultable par région, cet outil est fait pour évoluer : les associations compétentes peuvent également compléter, directement sur le site, une fiche de présentation, soumise à une validation par le Comité 21.

70 associations d'EDD locales ou nationales se sont inscrites en ligne.

- **Elaboration d'une plate-forme de partenariats ACCESS DD -Agir ensemble pour ACCompagner les Établissements Scolaires et Extra-Scolaires dans leurs démarches de Développement Durable.**

- **Formation** à destination des associations d'éducation au développement durable qui souhaitent accompagner ces démarches. Le Comité 21 a suivi la formation du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Morlaix (CPIE) pendant deux jours en mars 2008.

Une trentaine d'accompagnateurs associatifs ont été formés.

Ces formations ont été réalisées en partenariat avec l'Ifrée, Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement), Réseau Ecole et Nature (REN), Réseau Ecorce (réseau d'Echanges pour la Cohérence et la Réflexion dans les Centres d'éducation à l'Environnement, et Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPPIE)

- **Rédaction d'un argumentaire** à destination des élus et des responsables d'établissements en partenariat avec la Casden. Dans le cadre du programme ACCES DD les partenaires associatifs ont décidé d'élaborer un outil de communication, pédagogique et synthétique, qui expose l'intérêt des Agenda 21 scolaires et de la mise en œuvre de ces démarches en partenariat avec les acteurs de l'EEDD. Cet argumentaire fera l'objet d'une diffusion nationale. Les fichiers numériques seront mis à disposition des acteurs de terrain pour qu'ils aient la possibilité d'adapter le document selon leurs besoins spécifiques, dans un souci de cohérence territoriale.

La diffusion de cet argumentaire est prévue pour avril-mai 2009.

► POUR LES COLLECTIVITES

Etude sur le bilan et perspectives de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable



Dans le cadre de la conférence internationale "Agir ensemble pour éduquer au développement durable" organisée par le Comité français de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (27 au 29 octobre 2008 à Bordeaux), le Comité 21, en coordination avec l'Association des Maires de France, a réalisé une synthèse du « bilan et perspectives » de la France pour l'éducation au développement durable des collectivités. Sur la base d'une consultation auprès de son réseau de collectivités, le Comité 21 a élaboré un document organisé autour de trois axes : les collectivités éco-responsables ; les collectivités agissent auprès des citoyens et les collectivités et « ses partenaires ».

L'étude a valorisé 42 collectivités adhérentes au Comité 21.

Des recommandations ont été exprimées collectivement par tous les acteurs réunis lors d'une séance de restitution finale lors de la conférence, le 29 octobre. Le programme Territoires durables est intervenu sur le bilan des collectivités et le programme Education au développement durable sur les Agenda 21 scolaires.

► POUR LES ENTREPRISES

La contribution des entreprises à l'éducation au développement durable

Le Comité 21 a lancé un groupe de travail le 14 mai 2008 afin de réaliser une étude « La contribution des entreprises à l'éducation des citoyens au développement durable ». Elle présente les moyens d'actions des entreprises, mais également des retours d'expériences assortis de recommandations sur les champs d'actions privilégiés (campagne d'information, outils, formation, événement, mécénat...) en direction du citoyen. Le sujet est délicat car les associations peuvent considérer que la frontière entre le marketing et l'éducation au développement est floue. Cette étude bénéficie du soutien de l'Ademe.

● AGENDA 21 SCOLAIRE

► **Groupe de travail** : Le Comité 21 a réuni les 14 mai et 8 octobre 2008 ses adhérents sur son programme Education au développement durable et plus particulièrement sur les Agenda 21 scolaires. L'objectif est d'inciter l'ensemble des acteurs à être partenaire de ces démarches qui portent aujourd'hui leur fruit (Plus de 500 démarches engagées en France). Ces groupes de travail réunissent une trentaine d'acteurs.

► **Animation de la rubrique Agenda 21 scolaire sur le site internet** : le Comité 21 actualise régulièrement la rubrique pour une capitalisation des initiatives des collectivités, académies, associations et établissements scolaires engagés dans un Agenda 21 scolaires et avec la mise en ligne d'outils méthodologiques réalisés par des acteurs adhérents. L'animation de cette rubrique est soutenue par l'Ademe.

▶ **Sensibilisation-formation** (établissements d'enseignement, académies, collectivités locales) :

Le Comité 21 est intervenu lors d'une douzaine de manifestations, dans le cadre de comités de pilotage pour le lancement d'Agenda 21 scolaires, de formations pédagogiques à la fois auprès des collectivités (Gironde, Conseil général des jeunes en Eure-et-Loir, Rencontres de l'EDD en Essonne à Morsang sur Oise, Communauté urbaine de Bordeaux, Marseille, Parc de l'Avesnois les Ecol'ogiques) que des acteurs de la communauté scolaire (Université Montpellier 2, Institut de formation pédagogique de l'enseignement catholique, SGEN (syndicat général de l'éducation nationale), Ligue de l'enseignement 92, Graine Aquitaine, collectif EEDD des Alpes-Maritimes).

● PARTICIPATION DU COMITE 21



▶ **Comop du Grenelle** : « Education au développement durable dans la sphère scolaire - 26 » et « Sensibilisation, informer et former le public aux questions d'environnement et de développement durable - 34 ».

▶ **Comité français de la Décennie EDD** : notamment lors de la conférence de Bordeaux (26-29 octobre).



▶ **Participation au comité scientifique et animation d'un atelier sur le partenariat au Colloque international d'Albi** « Le développement durable de l'école élémentaire au campus : enjeux pédagogiques et pratiques sociales dans les établissements d'enseignement », 25-27 juin à Albi. **Plus de 400 participants** (associations, collectivités, institutionnels, éducation nationale).

▶ **Comité d'orientation pour la préparation des Assises nationales de l'éducation au développement durable** organisées par le CFEEDD (8 septembre et 17 octobre).

▶ **Collectif français de l'éducation à l'environnement vers un développement durable** : plénière du 23 octobre.

● AUTRES PARTENARIATS



▶ **SOS-21** www.sos-21.com : le Comité 21 s'est associé à SOS-21, nouveau média de type "serious game" éthique gratuit, pour sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable aux travers de leurs actes quotidiens. Cette application multimédia combine des contenus pédagogiques mis à disposition par les nombreux partenaires dans une base de données commune. En parallèle, un jeu avec un système d'avatars vivant dans les régions de France permet de relier le virtuel au réel et d'agir concrètement sur son territoire. SOS-21 propose de tester ses bonnes pratiques au quotidien (en entreprise ou pour des collectivités) dans un monde virtuel, de comparer ses actes à ceux de la communauté et à terme, de modifier ses comportements et ses usages dans la vie réelle. De très nombreux partenaires y contribuent en tant que financeurs ou co-éditeurs dont le PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Ademe, le WWF, le Comité 21, le CNRS, l'Association des maires des grandes villes de France.

► **Concours « Je protège ma planète »**

Le Comité 21 participe au Jury du deuxième concours « Je protège ma planète » sur le thème du réchauffement climatique organisé par Kalamazoo (société fournisseur de matériel pédagogique pour les établissements scolaires du secondaire -collèges et lycées-) avec le soutien de l'UNICEF, du Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation au développement durable. Ce concours consiste en la réalisation d'une affiche de format A3.

Le Comité 21 a participé au jury au Futuroscope de Poitiers.

► **Campagne Campus responsable**



Graines de changement, en partenariat avec le Comité 21 et le WWF France, anime la campagne « Campus Responsables ». Il s'agit d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à intégrer le développement durable au sein des programmes, mais aussi au sein de la vie quotidienne des établissements.

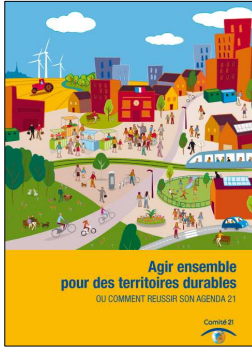
Le Comité 21 a participé au groupe de travail sur la construction durable au campus.

III. EDITION ET COMMUNICATION

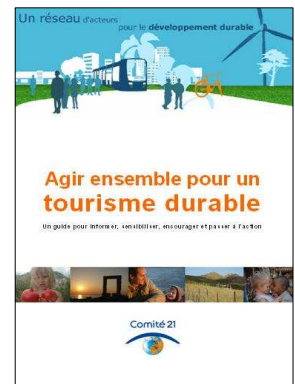
PUBLICATIONS

● OUVRAGES REALISES

Les guides méthodologiques



Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21
1 448 exemplaires vendus
Edition Comité 21 – 167 pages – 20 € – juin 2008.



Agir ensemble pour un tourisme durable
Edition Comité 21 - 64 pages – août 2008



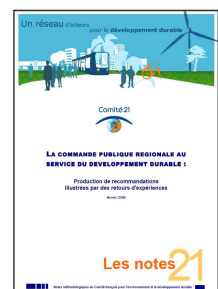
Réédition : *De l'école au campus, agir pour le développement durable* - guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire - Edition Comité 21 – 104 pages – 16 € - décembre 2007.

Les notes 21 :

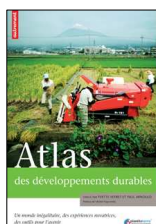


Tourisme durable et Union pour la Méditerranéenne – juillet 2008

La commande publique régionale au service du développement durable – février 2008

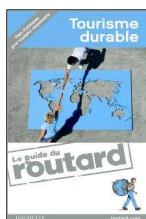
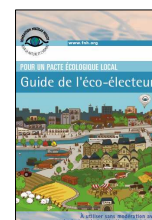


CONTRIBUTION A DES OUVRAGES



Atlas des développements durables (Editions Autrement) – septembre 2008

Guide de l'éco-électeur (FNH) – janvier 2008



Guide du routard du Tourisme durable – mai 2008

INFORMATION – COMMUNICATION

SITES INTERNET



www.comite21.org

19 200 visiteurs par mois



www.agenda21france.org

25 000 visiteurs par mois

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Contribution du Comité 21 au Grenelle de l'environnement :

- COMOP 26, Education au développement durable
- COMOP 28, Collectivités exemplaires
- COMO 34, Sensibilisation, information et formation du public aux questions d'environnement et de développement durable
- Envoi du communiqué de presse et du spécial Infos 21 Grenelle de l'environnement à tous les contacts

11 INFOS 21 (6 000 CONTACTS) DONT 5 NUMEROS SPECIAUX

- Spécial Semaine du développement durable, 25 mars ;
- Spécial Agenda 21 territorial, 21 mai ;
- Spécial Présidence française de l'Union européenne, 30 juin ;
- Spécial Rapports développement durable 2005, 30 septembre ;
- Spécial Grenelle de l'environnement, 21 octobre.



PRESSE

● RELATIONS PRESSE DU COMITE 21

Réalisation de **deux campagnes de relations presse** à l'occasion de la sortie de nos ouvrages : *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21*, et *Agir ensemble pour un tourisme durable*.

Un **petit-déjeuner de presse** a été organisé pour la publication du guide *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21*. Des adhérents du Comité 21 sont venus témoigner, le 29 mai 2008, de la mise en œuvre opérationnelle du développement durable sur leur territoire : Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France, député-maire de Lons-le-Saunier ; Jean-Marc Brulé, président de la Commission du développement économique et de l'emploi du Conseil régional Ile de France, Philippe Lebeau, adjoint au maire, délégué à l'environnement, au développement durable, aux transports et à la circulation de la ville de Pantin, Jacques Perreux, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et du développement durable du Conseil général du Val de Marne, Christian Riquelme, adjoint du directeur général de l'Assemblée des départements de France, et Patrick Widloecher, directeur du développement durable de La Poste. Cette conférence de presse a réuni une quinzaine de journalistes.

Envoi de **sept communiqués de presse** :

- « Le développement durable de l'école au campus : un répertoire des associations enfin disponible ! », 28 avril ;
- « La commande publique régional au service du développement durable », 3 avril ;
- « Le Comité 21 s'engage au côté du Guide du Routard pour le tourisme durable », 23 mai ;
- « Agir ensemble pour un tourisme durable », 4 septembre ; « Le comite 21, partenaire de la fondation Nicolas Hulot pour le guide de l'éco-électeur », 14 janvier ;
- « Loi Grenelle : le Comité 21 réaffirme l'intérêt des Agenda 21 », 6 octobre ;
- « Encouragez les Agenda 21 scolaire, avec le guide méthodologique *De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable* », 29 septembre

● ARTICLES PRESSE

257 articles dans la presse : 28 quotidiens, 65 hebdomadaires-magazines, 66 presse spécialisée, 18 presse interne, 79 sur des sites Internet et 1 dans des publications. Dont 23 articles pour la sortie du guide *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21*.

Extraits d'articles de presse :

● **Marketing Magazine, Les ONG meilleures ennemies des marques, novembre 2008**

« Au Comité 21 (comité français pour l'environnement et le développement durable), on va encore plus loin. En plus des réunions régulières et ouvertes organisées pour les 404 membres que compte l'association, le Comité 21 peut mettre en place des rencontres sur mesure pour une entreprise en particulier. Areva ou Eiffage ont ainsi pu recevoir les avis d'ONG et autres parties prenantes sur leurs activités. Des réunions organisées à huis clos, sous clause de confidentialité. *«Il ne s'agit pas que les associations prennent la part du board mais d'être dans la co-construction sur différentes problématiques. Pour les entreprises, c'est aussi l'occasion d'identifier des enjeux ou leur degré d'urgence et ainsi de pouvoir anticiper les réponses* », explique Dorothee Briaumont, directrice du Comité 21. »

- **Le Monde, L'environnement nouvelle coqueluche des maires, 3 mars 2008**

« Comme les entreprises il y a quelques années, certaines collectivités communiquent plus qu'elles ne font », révèle Antoine Charlot, responsable du programme territoires durables au Comité 21, une ONG chargée d'accompagner les démarches des élus. Il existe 300 « agendas 21 » locaux, mais seulement 150 collectivités ont mis en place une « démarche sérieuse », selon M. Charlot. »

- **Le Monde supplément, Ensemble pour l'environnement, 23 octobre 2008**

« Aux côtés du Comité 21 – « créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 ratifié au Sommet de la Terre de Rio – l'Assemblée des départements de France (ADF) s'est impliquée dans l'élaboration d'un cadre national de référence via la création des Agendas 21 territoriaux : chacun « appelle les décideurs et les citoyens à prendre part aux mutations qui s'imposent à tous, pour préserver la planète et pour construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain ». L'ADF s'est, du reste, associée au MEEDDAT pour formaliser un dispositif national de reconnaissance des Agendas 21 locaux, afin de procéder à leur évaluation par des pairs et veiller à ce que les démarches s'inscrivent dans une dynamique nationale. »

- **La Gazette, Agenda 21 Environnement, 7 juillet 2008**

« Le Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) a mis en ligne son guide méthodologique sur les agendas 21 locaux à destination des collectivités. S'appuyant sur quinze ans de retours d'expérience, il s'adresse aussi bien aux débutants, auxquels il propose des plans d'action, qu'aux experts, avec l'outil de mesure « local évaluation 21 ». Site internet : www.comite21.org »

- **Courrier cadres, Les collectivités locales découvrent le durable, mars 2008**

« Le développement durable ? C'est incontestablement le sujet à la mode chez les politiques ! Je vous garantis que lors des élections municipales, plus de la moitié des candidats parleront d'environnement dans leurs programmes. Antoine Charlot, l'un des responsables du Comité 21, une association créée en 1995 afin d'accompagner les élus et les entreprises dans la mise en place du développement durable, ne va pas boudier son plaisir. Et pourtant, les collectivités territoriales ont mis du temps à prendre véritablement en compte la problématique du développement durable. »

● RENCONTRES-DEBATS



« Les projets euro-méditerranéens envisagés dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne »
avec Antoine-Tristan Mocilnikar, responsable de l'environnement, de l'énergie et du développement durable pour l'Union pour la Méditerranée (UpM) ;

Michel Barnier, Ministre de l'agriculture et de la pêche,
ancien commissaire européen et
Hubert Védrine, Ancien ministre des affaires étrangères,
associé-gérant d'Hubert Védrine Conseil :
« A la veille de la présidence française de l'Union européenne,
des enjeux en matière de développement durable et
des sujets d'actualité (gouvernance internationale face à la crise
alimentaire, politique agricole régionale notamment) »,
animée par Bettina Laville, Présidente d'honneur du Comité 21.



MANIFESTATIONS



Biennale de l'habitat durable (Grenoble)

Conférence-débat sur le rôle de l'efficacité énergétique sur les acteurs et les métiers du développement durable avec Elyo-Suez (Semaine du développement durable)



FEDERE Les Echos (atelier sur le tourisme durable)

Planète durable



Produrable sur les acteurs et les métiers du développement durable

Sixième édition des Rubans du développement durable (DEXIA, AMF, AMGVF)



Trophées du tourisme responsable (Voyages-sncf.com)

Sixième université d'été de la communication pour le développement durable co-organisée avec ACIDD



IV. COMPTES

ACTIF, PASSIF, COMPTE DE RESULTAT

COMITE FRANCAIS POUR L'ENVIRT ET DEVEL DURABLE		page 1
BILAN ACTIF		
Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Présenté en Euros	Edité le 30/03/2009

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 604	4 604				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	52 434	42 213	10 221	3,35	11 744	4,29
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	100		100	0,03	100	0,04
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 206		14 206	4,68	14 206	5,19
TOTAL (I)	71 344	46 817	24 527	8,04	26 050	9,51
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	20 991	17 819	3 172	1,04		
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	214 161	8 852	205 309	87,34	172 595	63,01
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	76		76	0,02	76	0,03
. Organismes sociaux	2 176		2 176	0,71	6 226	2,27
. Etat, impôts sur les bénéfices					3 265	1,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 266		5 266	1,73	6 851	2,50
. Autres	2 242		2 242	0,74		
Valeurs mobilières de placement	33 488		33 488	10,98	1 023	0,37
Disponibilités	25 348		25 348	8,31	54 838	20,02
Charges constatées d'avance	3 279		3 279	1,06	2 953	1,08
TOTAL (II)	307 027	26 671	280 356	91,95	247 847	90,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	378 371	73 488	304 884	100,00	273 897	100,00

COMITE FRANCAIS POUR L'ENVIRT ET DEVEL DURABLE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2009

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	288 129	94,60	288 129	105,20
Report à nouveau	-227 482	-74,60	-239 983	-87,81
Résultat de l'exercice	17 127	5,62	12 501	4,96
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	77 773	26,51	60 646	22,14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	32,80	30 650	11,19
TOTAL (II)	100 000	32,80	30 650	11,19
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	14	0,00	291	0,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	36 197	11,87	30 918	11,29
Autres	90 900	29,81	134 392	49,07
Produits constatés d'avance			17 000	6,21
TOTAL(IV)	127 111	41,69	182 601	66,67
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	304 884	100,00	273 897	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ACOFI

en €UROIS HT

POSTES COMPTABLES	TOTAL Comptes 2008	Fonction- nement	Rencontres débats	Territoires durables	Economie responsable	Education
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Prod. vendue biens	29 209	0		22 616	1 054	5 539
Prod. vendue services	173 598	739	2 805	68 116	71 253	30 684
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	202 807	739	2 805	90 732	72 307	36 223
Production stockée	-34 738			-38 501	-302	4 065
Reprises sur dépréciations des stocks	43 114			42 812	302	
Subventions d'exploitation	61 095	0		26 095	15 000	20 000
Transfert de charges	4 002	4 002				
Cotisations	618 543	562 874			55 669	
Produits financiers	2 460	2 460				
Produits exceptionnels	81	81				
Report des ressources non utilisées N-1	25 650			1 700	20 550	3 400
Engagements à réaliser N+1	-68 000			-8 000	-29 000	-31 000
TOTAL (I)	855 014	570 156	2 805	114 839	134 526	32 687
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais de locaux et matériels	93 940	93 940		0		0
Téléphone, affranchissements	13 242	12 970		182		90
Editions	23 776	16 248		170	4 059	3 300
Déplacements, mission, réception	10 565	6 429	69	1 720	687	1 659
Honoraires	37 411	34 744		2 667	0	0
Prestations de services	41 077	972	619	12 950	18 567	7 969
Frais de manifestations	9 781	0	3 952	1 383	4 446	
Séminaire et documentation	17 365	16 502		240	376	247
Frais de personnel et Ch. Sociales	542 361	249 628		87 921	146 508	58 304
Charges financières	1 089	1 089				
Charges exceptionnelles	34 199	34 199				
Dotations Provisions	5 923	718		2 156		3 049
Dotations aux amortissements	4 119	4 119				
Impôts et Taxes	3 040	3 040				
TOTAL (II)	837 888	474 598	4 639	109 389	174 643	74 618
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 127	95 559	-1 834	5 450	-40 117	-41 931

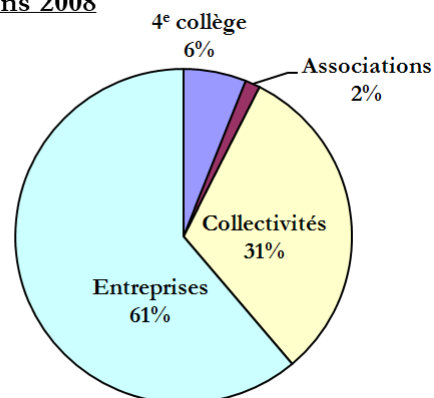
RESSOURCES 2008

I - COTISATIONS	€ HT Budget	€ HT Comptes
4 ^e collège	-	37 322
Associations	-	8 878
Collectivités	-	193 798
Entreprises	-	378 545
I - TOTAL	585 000	618 543

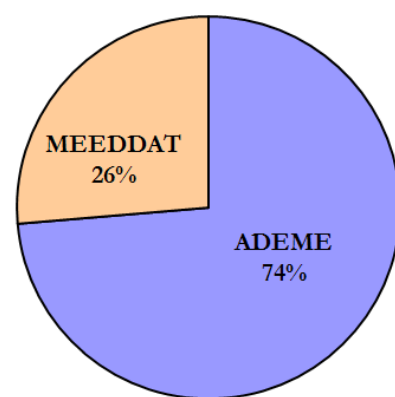
II - SUBVENTIONS PUBLIQUES	€ HT Budget	€ HT Comptes
Ademe	36 000	45 000
Territoires	8 000	10 000
Economie Responsable	12 000	15 000
Education	16 000	20 000
MEEDDAT	32 000	16 095
Territoires	32 000	16 095
DIACT	16 722	0
II - TOTAL	84 722	61 095

III - PARTENARIATS PRIVES	€ HT Budget	€ HT Comptes
Dexia	38 361	41 705
Territoires - Rubans, site portail, guide	38 361	41 705
Gaz de France	10 000	10 000
Education	10 000	10 000
Casden	10 000	20 000
Education	10 000	20 000
Concertations	60 000	50 000
Economie responsable	60 000	50 000
Droits d'auteurs	1 000	739
Editions du Seuil "L'avenir en vert"	-1 300	0
Editions Autrement "Atlas"	300	739
Rencontres-Débats (deux)	17 000	2 805
Ecobilan PricewaterhouseCoopers	0	3 613
Economie responsable - Marketing	0	3 613
Divers	17 000	14 736
Education	0	684
Territoires durables	17 000	6 411
Economie responsable	0	7 641
Bouygues	0	10 000
Economie responsable : Mobilisation des équipes	0	10 000
La Poste	20 000	20 000
Territoires - guide	20 000	20 000
III - TOTAL (hors engagements à réaliser)	171 361	173 598

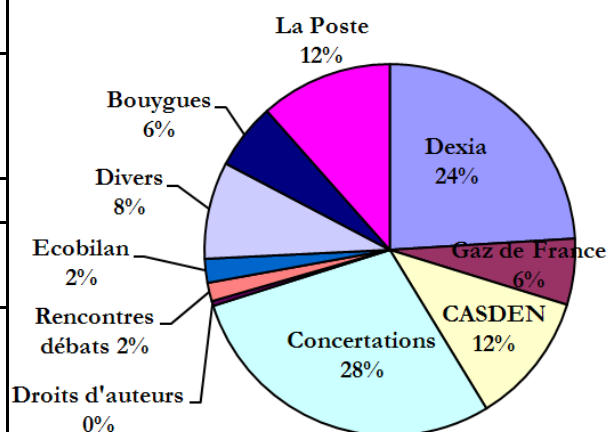
Cotisations 2008



Subventions 2008



Partenariats privés 2008



RESSOURCES (SUITE)

IV - REPORT RESSOURCES NON UTILISEES N-1	€ HT Budget	€ HT Comptes
Territoires durable	1 700	1 700
Concertations	1 700	1 700
Economie responsable	25 550	20 550
Concertation	23 000	20 550
Autres	2 550	
Education	3 400	3 400
IV - TOTAL	30 650	25 650

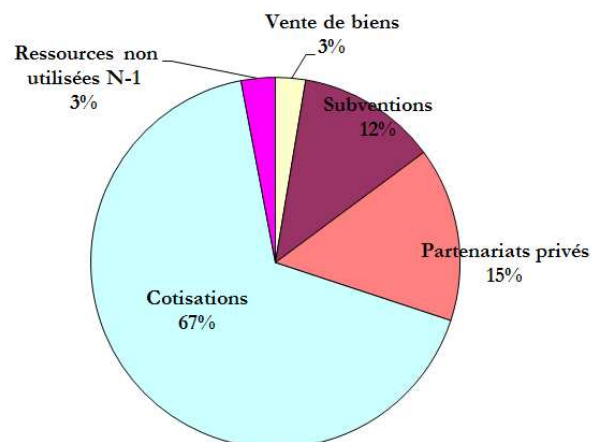
V - ENGAGEMENTS A REALISER N+1	€ HT Budget	€ HT Comptes
Territoires durables	0	-8 000
Economie responsable	0	-29 000
Education	0	-31 000
V - TOTAL	0	-68 000

VI - VENTES DE BIENS	€ HT Budget	€ HT Comptes
Ventes Guides "Territoires" 1 448 exemplaires	10 000	22 616
Ventes Guides "Economie" 34 ex Tome 3 et 29 ex Tome 2	0	1 054
Ventes Guides "Agenda 21 scolaires" 444 exemplaires	10 000	5 539
VI - TOTAL	20 000	29 209

Production stockée	0	-34 738
Education		4 065
Territoires durable		-38 501
Economie responsable		-302
Reprise sur provisions et transfert de charges	0	43 114
Territoires durable		42 812
Economie responsable		302
Transfert de charges	0	4 002
Produits financiers	1 000	2 460
Produits exceptionnels	0	81

TOTAL GENERAL	892 733	855 014
----------------------	----------------	----------------

Ressources 2008



CHARGES

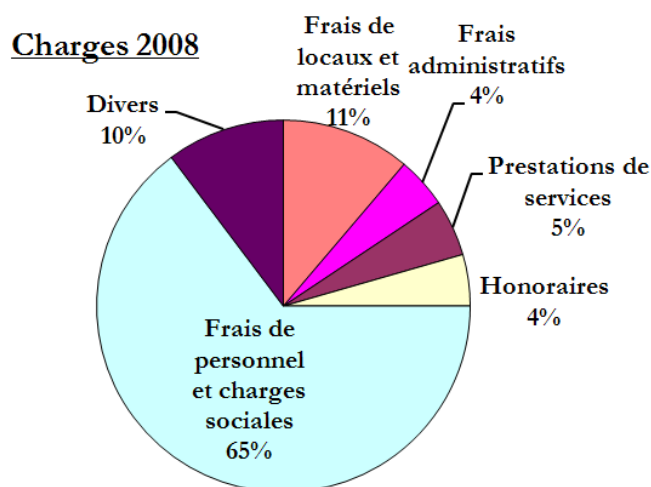
CHARGES	€ HT Budget	€ HT Comptes	
Frais de locaux et matériels	99 000	93 940	-5%
Frais administratifs *	27 000	37 018	37%
Prestations de services	66 410	41 077	-38%
Honoraires	40 300	37 411	-7%
Frais de personnel et charges sociales ***	556 549	542 361	-3%
Divers **	88 470	86 081	-3%
V - TOTAL	877 729	837 888	-5%

* : téléphone, affranchissement et éditions

** : déplacements, missions, réception, frais de manifestation, séminaire et documentation, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux provisions, dotations aux amortissements, impôts et taxes

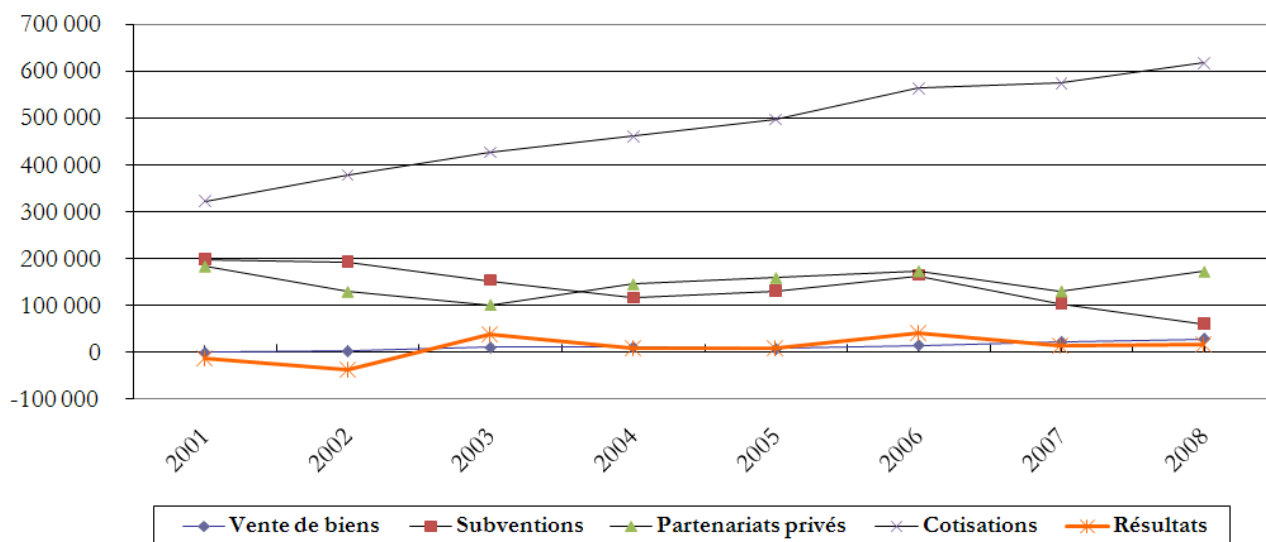
*** : Frais de personnel

	Frais de personnel	Comptes	Personnel / Comptes
2003	352 344	693 610	51%
2004	420 603	730 739	58%
2005	509 198	944 909	54%
2006	512 189	887 477	58%
2007	528 940	826 939	64%
2008	542 361	837 888	65%



EVOLUTION DES RESSOURCES ET RESULTATS DEPUIS 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Vente de biens	44	3 098	10 756	11 100	7 590	15 663	22 482	29 209
Subventions	198 820	192 125	153 961	116 809	131 870	164 858	104 836	61 095
Partenariats privés	185 061	129 895	101 511	146 113	159 970	174 610	130 790	173 598
Cotisations	322 482	377 990	427 379	461 612	497 966	563 697	574 599	618 543
Résultats	- 11 036	-35 565	37 960	10 166	9 354	41 056	15 004	17 127



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



COMITE 21

**COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*132, rue de Rivoli
75001 PARIS*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2008

DESTRUEL BERNADET 38 BIS, RUE DES ENTREPRENEURS - 75015 PARIS
téléphone 01 45 78 30 60 fax 01 45 78 30 50 e-mail : secretariat@fidusaudit.fr
SAS AU CAPITAL DE 45.300 € RCS 318 547 221 PARIS - SIRET 318 547 221 00057 - TVA.FR.03318547221
Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

COMITE 21

COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

*132, rue de Rivoli
75001 PARIS*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association COMITE 21 tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations,*
- *les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des

comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris , le 04 mai 2009


Le Commissaire aux Comptes
DESTRUEL BERNADET
Représenté par Jean-Pierre WALTER



COMITE 21

**COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*132, rue de Rivoli
75001 PARIS*

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2008**

DESTRUEL BERNADET 38 BIS, RUE DES ENTREPRENEURS - 75015 PARIS
téléphone 01 45 78 30 60 - fax 01 45 78 30 50 - e-mail : secretariat@fidusaudit.fr
SAS AU CAPITAL DE 49.900 € RCS 318 947 221 PARIS - SIRET 318 947 221 00057 - TVA FR 03318947121
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMITE 21

**COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*132, rue de Rivoli
75001 PARIS*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 04 mai 2009

*Le Commissaire aux Comptes
DESTRUEL BERNADET
Représenté par Jean-Pierre WALTER*